

Anne Laure Bandle, Alessandro Chechi, Marc-André Renold
Décembre 2018

Affaire Trésor de Sevso – Liban et al. c. Marquis de Northampton

Lebanon/Liban – Hungary/Hongrie – Croatia/Croatie – Marquess of Northampton – Antiquity/antiquités – Post 1970 restitution claims/demandes en restitution post 1970 – Judicial claim/action en justice – Judicial decision/décision judiciaire – Illicit excavation/fouille illicite – Illicit exportation/exportation illicite – Ownership/propriété – Request denied/rejet de la demande – Sale/vente – Repurchase/rachat

Le Trésor de Sevso, composé de 14 objets en argent (plats, aiguères, amphore, etc.) datant de l'Empire romain, est confié à Sotheby's par le marquis de Northampton en 1989. Sotheby's publie un communiqué de presse annonçant que le trésor ne sera pas vendu tant qu'il n'aura pas été statué sur les procédures en cours. Le Liban, puis la Yougoslavie (à laquelle la Croatie s'est substituée en 1991) et la Hongrie en revendiquent la propriété. Le Liban se rétracte la veille du procès, tandis que la Croatie et la Hongrie voient leur demande rejetée. En 2014, cette dernière achète sept des objets du trésor, puis les sept objets restants en 2017.

I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources.

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS
art-adr@unige.ch – <https://unige.ch/art-adr>
Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

I. Historique de l'affaire

Demande de restitution Post 1970

- **Années 1970** : le **Trésor de Sevso**, composé de 14 objets en argent (plats, aiguères, amphore, etc.) datant du IV^e ou du V^e siècle ap. J.-C., est **mis au jour lors de fouilles menées illégalement** en un lieu inconnu.
- **1984** : le marquis de Northampton, Spencer Compton, **achète** le trésor pour 14 millions de livres lors d'une vente privée organisée par *Sotheby's*. Le *Getty Museum* échoue quant à lui à acquérir dix objets appartenant au trésor car les **permis d'exportation** fournis par le Liban s'avèrent être des **faux**.
- **1985** : le Liban fournit des permis d'exportation valides.
- **1989** : le marquis de Northampton confie la collection à une filiale de *Sotheby's* située en Suisse pour une **vente** privée. La maison de ventes aux enchères envoie ensuite les objets à New-York.¹
- **9 février 1990** : la maison *Sotheby's* publie un communiqué de presse annonçant que les informations sur la provenance du Trésor de Sevso sont manquantes, et que, dans l'hypothèse d'une réclamation, elle ne procédera pas à la vente.
- **15 février 1990** : à New-York, le **Liban** intente une action en justice réclamant le **retour** du trésor.
- **20 février 1990** : le gouvernement libanais obtient une **injonction provisoire** interdisant tout transfert de possession ou de propriété ainsi que tout déplacement du trésor en-dehors du comté de New-York. La République fédérative socialiste de Yougoslavie devient partie au procès en tant qu'intervenant.
- **8 novembre 1990** : à la suite de l'injonction provisoire obtenue par le Liban afin d'empêcher *Sotheby's* de vendre le trésor, une décision est rendue par la *New York Supreme Court* (Cour suprême de l'État de New York).²
- **1991** : après la chute de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, la **Croatie** prend sa suite à l'instance. La **Hongrie** dépose à son tour une action en revendication de la propriété du trésor.
- **Septembre 1993** : le **Liban retire** sa demande. La *New York Supreme Court* **rejette les demandes de la Hongrie et de la Croatie**.
- **1994** : la *New York Appellate division* (division d'appel de la Cour) confirme le rejet des deux demandes.
- **17 octobre 2006** : le Trésor de Sevso fait l'objet d'une exposition privée à la maison de ventes aux enchères *Bonhams*, à Londres, mais n'est pas mis en vente.³
- **26 mars 2014** : la Hongrie achète sept des objets appartenant au trésor.⁴
- **Juillet 2017** : la Hongrie achète les sept objets restants.⁵

¹ Kurzweil et al., "The Trial of the Sevso Treasure", 84.

² *Republic of Lebanon v. Sotheby's and the Trustee of the Marquess of Northampton and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia*, 167 A.D.2d 142, 561 N.Y.S.2d 566 (N.Y. Sup. Ct. 1990), 1990 N.Y. App. Div. LEXIS 13289.

³ Merryman, "Thinking about the Sevso Treasure", 2.

⁴ Arkell, "Hungary Buys Half Sevso Hoard".

⁵ "Hungary Buys 2nd Half of Roman-Era Silver Treasure".

II. Processus de résolution

Action judiciaire – Décision judiciaire

- Plusieurs pays (le Liban, la Hongrie, la Yougoslavie et la Croatie) ont pris part à la bataille juridique concernant le Trésor de Sevso.
- En 1984, le *Getty Museum*, qui souhaitait acquérir quatre des objets du trésor, a remis en cause la validité des permis d'exportation fournis par le Liban. Afin d'obtenir un permis valide, Philip Wilson, fils de Peter Wilson, président de la maison *Sotheby's*, prend contact avec Ramiz Risk, un ancien client de l'avocat de Lord Northampton. Philip Wilson et Ramiz Risk rencontrent ensuite à Beyrouth un « responsable du Musée National de Beyrouth », dont ils obtiennent l'autorisation de demander un nouveau permis d'exportation pour le trésor.⁶
- Le Liban n'a revendiqué la propriété du trésor qu'au début des années 1990, lorsque Lord Northampton a décidé de vendre sa collection à *Sotheby's*.
- D'après le procès-verbal des décisions rendues avant l'audience de jugement⁷, avant d'organiser la vente du trésor en Suisse, *Sotheby's* avait entrepris de demander aux attachés culturels des Ambassades en Suisse de chacun des 29 pays dont les territoires formaient l'Empire romain au IV^e siècle ap. J.-C. si les objets étaient répertoriés en tant que biens volés. La maison de ventes aux enchères a également contacté l'UNESCO, INTERPOL et le Conseil international des musées, entre autres. Le Liban a très rapidement obtenu une injonction préliminaire interdisant tout transfert de la propriété ou de la possession du trésor, de même que son déplacement hors du comté de New York.⁸ Cette injonction préliminaire a été confirmée six mois plus tard. Outre le Liban, la République fédérative socialiste de Yougoslavie (remplacée par la Croatie à sa dissolution) et la Hongrie revendiquaient également la propriété du trésor. Les autorités de chacun de ces pays ont lancé des recherches sur les origines et la provenance du Trésor de Sevso.⁹
- Le Liban s'est désisté peu avant le début de l'audience, sans doute en raison du manque de preuves et des coûts de procédure élevés.¹⁰
- En ce qui concerne les demandes de la Hongrie et de la Croatie, la *New York Supreme Court* a tranché en faveur de Lord Northampton. La Cour a conclu qu'aucun des deux gouvernements n'avait pu apporter de preuves concluantes montrant que le trésor avait été découvert sur son territoire.¹¹
- Jusqu'à ce que la Hongrie n'achète finalement le trésor, la question de la propriété des objets n'a pas été tranchée. Ceux-ci avaient donc été interdits d'exposition et entreposés à Londres dans une chambre forte.

⁶ Kurzweil et al., "The Trial of the Sevso Treasure," 84.

⁷ *Republic of Lebanon v. Sotheby's and the Trustee of the Marquess of Northampton and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia*, 167 A.D.2d 142, 561 N.Y.S.2d 566 (N.Y. Sup. Ct. 1990), 1990 N.Y. App. Div. LEXIS 13289.

⁸ Ibid. 143

⁹ Chaque pays étant motivé par la possibilité que le trésor ait pu être découvert sur son territoire, cf. ibid. 85 et suivantes.

¹⁰ Anton, *Illegaler Kulturgüterverkehr*, 159.

¹¹ *Republic of Croatia v. The Trustee of the Marquess of Northampton 1987 Settlement*, 203 A.D.2d 167 (1994), 610 N.Y.2d 263, 168.

- L'exposition de la collection organisée en 2006 à la maison de ventes aux enchères *Bonhams* a suscité des critiques. En décembre de la même année, le Parlement britannique a adopté une motion réclamant que la Hongrie et le marquis de Northampton fournissent toutes les informations qu'ils détenaient sur l'origine et la provenance des objets. La motion appelait également à empêcher toute vente de l'argenterie (excepté avec l'accord de toutes les parties) jusqu'à ce qu'une expertise ait lieu.¹²

III. Problèmes en droit

Fouille illicite – Exportation illicite – Propriété

- **Origine du trésor et exportation ultérieure.** Aujourd'hui, il est certain que le trésor est d'origine romaine. Cependant, il n'a pu être établi avec précision de quelle région de l'Empire romain il provenait. De fait, le Liban, la Hongrie et la Croatie, qui en ont revendiqué la propriété, ont tous trois été confrontés à la difficulté de trouver des éléments de preuve concrets démontrant que le Trésor de Sevso avait été mis au jour puis exporté illégalement hors de leurs territoires respectifs.¹³
- Lorsque le marquis de Northampton a acquis les objets, ceux-ci étaient accompagnés de permis d'exportation libanais.¹⁴ Cependant, quand le gouvernement libanais a revendiqué la propriété du trésor, il a contesté la validité de ces permis au motif qu'ils avaient été falsifiés. Le gouvernement a allégué que l'argenterie avait été découverte sur son territoire et devait donc être considérée, conformément aux lois libanaises, comme propriété nationale.¹⁵
- Le trésor ayant vraisemblablement été mis au jour et exporté sans le consentement du pays d'origine, on peut se demander s'il peut être qualifié de patrimoine national bien que le pays ne l'ait jamais véritablement eu en sa possession. Sur cette question, les tribunaux américains se réfèrent au « principe de McClain ». En vertu de ce principe, le pays d'origine peut se voir attribuer par une loi américaine la propriété d'objets antiques, qu'ils soient ou non en sa possession. Cette loi doit néanmoins remplir certains critères : (i) sa portée doit être clairement définie ; (ii) les éléments de preuve doivent montrer que les objets en question ont bien été découverts sur le territoire du pays qui en revendique la propriété ; (iii) la dépossession doit avoir eu lieu après l'entrée en vigueur de la législation américaine ayant attribué la propriété des objets au pays d'origine.¹⁶
- À l'issue de sept semaines de procès au cours duquel ont été examinés les éléments de preuve fournis par la Hongrie et la Croatie à l'appui de leurs demandes, la *New York Supreme Court* a considéré que ceux-ci ne permettaient pas d'établir la provenance du

¹² UK Parliament, Early Day Motion 517, "Sevso Treasure".

¹³ Cf. Fincham, "Sevso Treasure on Private Display"; cf. également Palmer, "Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities", 18.

¹⁴ Merryman, "Thinking about the Sevso Treasure", 1, note 3.

¹⁵ C'est le *Getty Museum* qui, le premier, a contesté la validité des permis d'exportation libanais en 1984, alors qu'il souhaitait acquérir l'argenterie ; cf. *ibid.* 2.

¹⁶ *United States v. McClain*, 545 F.2d 988 (USCA 5th Cir. 1977); rehearing denied 551 F. 2d 52 (USCA 5th Cir. 1977); 593 F.2d 658 (USCA 5th Cir. 1979); affirmed in part, reversed in part 444 US 918 (1987). Les principes sont développés dans Gerstenblith, "Ownership and Protection of Heritage".

Trésor de Sevso. Depuis lors, les objets sont conservés au Royaume-Uni et classés comme étant « non documentés » ou « de provenance inconnue »¹⁷.

- **Acquisition du trésor par le marquis de Northampton.** D'une part, l'invalidité des permis et le manque d'informations fiables sur la provenance des objets sèment le doute sur le fait que le marquis ait acquis le trésor de manière légitime.¹⁸ Cependant, l'enquête menée par Scotland Yard a permis de conclure que le marquis avait acquis le trésor en toute bonne foi. Il apparaît en particulier que, lors de la vente, Lord Northampton s'en est remis à son avocat et à l'expertise de Peter Wilson, président de la maison *Sotheby's*, qui est décédé en 1984.¹⁹

IV. Résolution du conflit

Rejet de la demande – Vente

- À ce jour, l'origine et la provenance du Trésor de Sevso n'ont pas été établies de façon certaine. Les demandes qui avaient été déposées pour en revendiquer la propriété ont été soit abandonnées (dans le cas du Liban), soit rejetées (pour la Croatie et la Hongrie).
- La Hongrie a poursuivi ses recherches d'éléments de preuve jusqu'en 2014, lorsqu'elle a finalement acquis sept des objets pour 15 millions d'euros, une somme bien inférieure à celle qui avait été estimée pour leur restitution. Il semble toutefois que les objets n'aient pas été achetés au marquis de Northampton, mais à des propriétaires londoniens anonymes.²⁰ Par la suite, le gouvernement hongrois a également versé 28 millions d'euros à d'autres vendeurs anonymes pour acquérir les sept objets restants.

V. Commentaire

- Le trésor de Sevso doit son nom à une inscription latine gravée sur l'un des grands plats : « Ô, Sevso, puissent ces petits réceptacles être tiens pour longtemps et servir dignement ta descendance ». ²¹
- Si le marquis a cherché à vendre la collection, la maison *Bonhams* a, quant à elle, assuré que telle n'était pas son intention lorsqu'elle a exposé l'argenterie en 2006.²² Bien que le litige en lui-même n'ait pu être réglé en raison du manque d'informations sur sa provenance, les différentes actions qui ont été intentées ont rendu le trésor invendable. En fait, en l'absence de preuves irréfutables, les objets ne pouvaient être vendus sans le consentement de toutes les parties concernées à l'époque, c'est-à-dire le marquis de Northampton, le Royaume-Uni (où les objets sont conservés) et la République de Hongrie.²³

¹⁷ Merryman, "Thinking about the Sevso Treasure," 3 et 7.

¹⁸ Le marquis a transféré la propriété du trésor au *Marquess of Northampton 1987 Settlement Trust*.

¹⁹ Kurzweil et al., "The Trial of the Sevso Treasure", 84.

²⁰ Arkell, "Hungary Buys Half Sevso Hoard".

²¹ "Peer Wins Pounds 24M Claim Over Silver"; et Bailey, "Bonhams to Show Sevso Silver", 2. (Traduction du CDA).

²² Bailey, *ibid.*; Riding, "14 Roman Treasures, on View and Debated".

²³ Cf. UK Parliament, Early Day Motion 517, "Sevso Treasure".

- L'exposition du Trésor de Sevso à la maison *Bonhams* a provoqué de vifs débats au Royaume-Uni quant à savoir si les musées devaient ou non exposer des objets de provenance inconnue.²⁴ En dépit de la grande qualité des objets de la collection, le vice-président de l'ICOM, Patrick J. Boylan, a souligné que ceux-ci pouvaient constituer un « potentiel cauchemar du point de vue juridique ». Dès que la provenance du trésor aura été établie avec certitude, l'État d'origine ne manquera pas d'exiger son retour.²⁵
- On notera qu'au début des années 1980, les avocats du cabinet *Allen & Overy* avaient conseillé au marquis de Northampton d'acquérir la collection. Celle-ci s'étant par la suite révélée invendable en raison des informations manquantes sur sa provenance et sa propriété, le marquis a attaqué le cabinet en justice pour obtenir réparation. Bien qu'il ait acquis les objets pour 14 millions de livres, leur valeur était en fait estimée à environ 50 millions de livres. Les deux parties ont finalement trouvé un accord transactionnel prévoyant le versement de 24 millions de livres au marquis.²⁶
- Afin de résoudre le problème du trafic illicite de biens culturels, John Henry Merryman a suggéré de soutenir davantage le marché licite en réduisant les nationalisations de biens culturels ainsi que les restrictions sur leur exportation. En outre, il a proposé que les gouvernements achètent à leur juste valeur à leurs découvreurs les biens culturels qu'ils souhaitent ajouter à leurs collections nationales, tout en laissant les objets restants sur le marché licite. Le pays d'origine du Trésor de Sevso n'étant pas connu, M. Merryman préconisait que celui-ci soit exposé dans un musée qui rendrait possible la recherche scientifique jusqu'à ce que la provenance du trésor soit établie, auquel cas il devrait alors être retourné à son pays d'origine.²⁷
- Le commerce d'objets antiques de provenance inconnue ne doit effectivement pas être encouragé, car, dans les faits, le marquis de Northampton a été dépossédé du trésor. Avant que la Hongrie n'acquière la moitié du trésor, on ignorait quel pays serait autorisé à exposer les objets. Il reste à savoir ce qui arrivera aux autres objets du trésor. Une possibilité serait de les déclarer comme appartenant, de manière temporaire, au « patrimoine culturel mondial », en laissant la possibilité aux musées de les exposer dans le cadre d'un prêt d'une durée limitée.

VI. Sources

a. Doctrine

- Anton, Michael. *Illegaler Kulturgüterverkehr*. Vol. I, *Rechtshandbuch Kulturgüterschutz und Kunstrestitutionsrecht*. Berlin/New York: De Gruyter, 2010.
- Gerstenblith, Patty. "Ownership and Protection of Heritage: Cultural Property Rights for the 21st Century. The Public Interest in the Restitution of Cultural Objects." *Connecticut Journal of International Law* 16 (Printemps 2001): 197 et suivantes.
- Kurzweil, Harvey, Leo V. Gagon et Ludovic de Walden. "The Trial of the Sevso Treasure: What a Nation Will Do in the Name of its Heritage." In *Who Owns the Past? Cultural*

²⁴ Cf. par exp. Riding, "14 Roman Treasures, on View and Debated".

²⁵ Lenzner, "The Illicit International Trade in Cultural Property", note 13.

²⁶ Cf. "Peer Wins Pounds 24M Claim Over Silver".

²⁷ Cf. Merryman, "Thinking about the Sevso Treasure", 13, 18.

Policy, Cultural Property, and the Law, dir. Kate Fitz Gibbon, 83-96. 3^e édition. Rutgers University Press, 2005.

- Lenzner, Nina R. “The Illicit International Trade in Cultural Property: Does the UNIDROIT Convention Provide an Effective Remedy for the Shortcomings of the UNESCO Convention?” *University of Pennsylvania Journal of International Business Law* 15 (1994): 469-507.
- Merryman, John Henry. “Thinking about the Sevso Treasure.” *Stanford Law School: Stanford Public Law and Legal Theory Working Paper Series*, publication n° 1105584 (12 mars 2008): 1-27.
- Palmer, Norman. “Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities.” In *The Recovery of Stolen Art*, dir. Norman Palmer, 1-31. London: Kluwer Law International, 1998.

b. Décisions judiciaires

- *Republic of Lebanon v. Sotheby’s and the Trustee of the Marquess of Northampton Settlement and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia*, 167 A.D.2d 142, 561 N.Y.S.2d 566 (N.Y. Sup. Ct. 1990), 1990 N.Y. App. Div. LEXIS 13289.
- *Republic of Croatia v. The Trustee of the Marquess of Northampton 1987 Settlement*, 203 A.D.2d 167 (1994), 610 N.Y.2d 263; motion for appeal denied 618 N.Y.S. 2d 6 (1994).

c. Documents

- UK Parliament. Early Day Motion 517. “Sevso Treasure”, 18 décembre 2006. Consulté en ligne le 27 août 2011. <http://www.parliament.uk/edm/2006-07/517>.

d. Médias

- “Hungary Buys 2nd Half of Roman-Era Silver Treasure.” *U.S. News.*, 12 juillet 2017. Consulté le 30 novembre 2018. <https://www.usnews.com/news/world/articles/2017-07-12/hungary-buys-2nd-half-of-roman-era-silver-treasure>.
- Fincham, Derek. “Sevso Treasure on Private Display.” *Illicit Cultural Property Blog*, 25 October 2006. Consulté le 27 octobre 2015. <http://illicit-cultural-property.blogspot.ch/2006/10/sevso-treasure-on-private-display.html>.
- Arkell, Roland. “Hungary buys half Sevso hoard.” *Antiques Trade Gazette*, 4 avril 2014. Consulté le 27 octobre 2015. <http://www.antiquestradegazette.com/news/2014/apr/04/hungary-buys-half-sevso-hoard/#sthash.FNZRX5KT.dpuf>.
- Bailey, Martin. “Bonhams to Show Sevso Silver.” *The Art Newspaper*, octobre 2006.
- Riding, Alan. “14 Roman Treasures, on View and Debated.” *The New York Times*, 25 octobre 2006. Consulté le 26 août 2011. <http://www.nytimes.com/2006/10/25/arts/design/25sevs.html?ref=arts>.
- “Peer Wins Pounds 24M Claim Over Silver.” *Birmingham Post*, 21 février 2000. Consulté le 22 août 2011. <http://www.thefreelibrary.com/Peer+wins+pounds+24m+claim+over+silver.-a060516626>.